



Commune de VEZELS-ROUSSY  
20 route des Vallées  
15130 VEZELS-ROUSSY

Envoyé en préfecture le 19/09/2025  
Reçu en préfecture le 19/09/2025  
Publié le  
ID : 015-211502570-20250918-DEL\_2025\_18-DE

Département  
CANTAL  
Arrondissement  
AURILLAC  
Canton  
VIC-SUR-GERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VEZELS-ROUSSY**

**Séance du 18 septembre 2025**

**Délibération n° DEL\_2025\_18**

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de septembre, le Conseil Municipal de la commune de Vezels-Roussy dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de la mairie 20 route des Vallées 15130 Vezels-Roussy, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc TOURLAN, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 8 septembre 2025

**Présent(s)** : BOLLAERT Maryse, CAPREDON Jean-Baptiste, LAMOUROUX Alain, PEGORIER Jean-Luc, ROUMANIOL Jacques, TOURLAN Jean-Luc, VIGNES Sylvie, PEPIN Monique, PRADAL Stéphanie,

**Absent(s)** : MAX Pablo, LESCURE Céline qui a donné pouvoir à ROUMANIOL Jacques,

**Secrétaire de Séance** : ROUMANIOL Jacques

**Objet de la délibération : Demande de Cession de barnums aux communes de la Région AURA**

**DELIBERATION**

M. le Maire expose qu'afin de conforter les communes dans leur rôle d'appui et de coordination aux associations locales qu'elles abritent, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place en mars 2025 un dispositif « Cession à titre gratuit de barnums ».

Ce dispositif propose la cession à titre gratuit d'un barnum à une commune, charge à elle de le stocker et de le mettre à disposition des associations présentes sur son territoire.

Pour être éligible au dispositif, la commune doit être implantée sur le territoire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et s'engager à assurer le stockage, l'entretien et la mise à disposition du barnum auprès des associations de la commune, dans le respect des conditions définies par la Région.

**DECISION**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la mise en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en mars 2025, du dispositif « Cession à titre gratuit de barnums »,

Considérant l'intérêt pour la commune de disposer d'un barnum afin de soutenir la vie associative locale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE :

Article 1 : D'autoriser Monsieur TOURLAN Jean-Luc, Maire de la commune de Vezels-Roussy, à solliciter auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes la cession à titre gratuit d'un barnum dans le cadre du dispositif régional.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

Article 3 : S'engager à respecter les conditions énumérées ci-dessus

Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme :  
En Mairie le 18/09/2025

**Emis et rendu exécutoire le : 18/09/2025**  
**Reçu en préfecture le : 19/09/2025**  
**Publié ou notifié le : 19/09/2025**

Le Maire  
Jean-Luc TOURLAN



Le secrétaire de séance  
Jacques ROUMANIOL

A black ink signature of Jacques Roumaniol, which is a stylized, flowing line.